

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES**Lundi 22 juillet 2024 à 11h00 dans les locaux de Airesis SA, Chemin du Pierrier 1, 1815 Clarens****Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration****1. Rapport de gestion 2023**

Proposition : Approbation du rapport de gestion 2023, composé du rapport annuel, des comptes statutaires et des comptes consolidés d'Airesis SA pour l'exercice 2023.

2. Décharge du Conseil d'administration

Proposition : Décharge aux membres du Conseil d'administration pour les activités de l'exercice 2023.

3. Affectation du bénéfice

Proposition :

Solde reporté	KCHF	33 282
./. Bénéfice de l'exercice	KCHF	-18 543
À la disposition de l'Assemblée générale	KCHF	14 740
Pas de dividende, report à nouveau du solde de	KCHF	14 740

4. Votes sur la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la direction

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale ordinaire 2024 de voter séparément sur la rémunération globale maximale du Conseil d'administration et de la direction.

4.1 Vote contraignant sur le montant global maximum de la rémunération fixe des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose d'approuver le montant de CHF 250'000.- au titre de la rémunération fixe maximum, montant maximum, pouvant être attribuée globalement aux membres du Conseil d'administration pour la période allant de la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2024 à l'Assemblée générale ordinaire 2025.

4.2 Vote contraignant sur le montant global maximum de la rémunération des membres de la direction

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le montant global maximum, enveloppe globale, de la rémunération des membres de la direction pour l'exercice 2025, soit CHF 800'000.

5. Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2023

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver par un vote consultatif le rapport de rémunération 2023.

6. Modifications statutaires principales en application du nouveau droit de la société anonyme

Une refonte intégrale des statuts d'Airesis SA a été effectuée conformément au nouveau droit des sociétés en vigueur depuis le 1er janvier 2023. La nouvelle version des statuts peut être consultée au siège de la société ou transmise, sur demande, par e-mail.

6.1 Vote concernant les attributions de l'assemblée générale ayant été complétées**6.2 Vote concernant les nouvelles modalités de tenue et les conditions de convocation d'une Assemblée générale****6.3 Vote concernant la communication du rapport de gestion au format électronique****6.4 Vote concernant les nouvelles conditions de proposition et d'inscription d'un objet à l'ordre du jour****6.5 Vote concernant les décisions de l'assemblée générale, nécessitant les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominales représentées, ayant été complétées****6.6 Vote concernant l'insertion d'un nouvel article concernant le procès-verbal de l'assemblée générale****6.7 Vote concernant les attributions du conseil d'administration ayant été mises à jour****6.8 Vote concernant l'article relatif à la convocation et aux décisions du conseil d'administration ayant été complété****6.9 Vote concernant la prise de décision du conseil d'administration dont les décisions peuvent désormais être prises à la majorité des voix émises par les membres présents physiquement, par téléphone ou vidéoconférence**

- 6.10** *Vote concernant l'article relatif au procès-verbal du conseil d'administration ayant été complété*
- 6.11** *Vote concernant l'article relatif à la représentation de la Société ayant été complété*
- 6.12** *Vote concernant l'insertion d'un nouvel article relatif aux dividendes*
- 6.13** *Vote concernant l'article relatif à la liquidation ayant été complété*
- 6.14** *Vote concernant l'insertion d'un nouvel article relatif au for en cas de litige ou contestation*
- 6.15** *Vote sur l'adoption des nouveaux statuts conformément à la version qui a été mise à disposition des actionnaires au siège de la société ou qui leur a été envoyé par email suite à leur demande individuelle*

7. Élections

7.1 Élection du Conseil d'administration

Proposition : Élection individuelle de MM. Marc-Henri Beausire, Pierre Duboux et Laurent Jaquenoud et comme membres du Conseil d'administration, chacun pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

7.1.1 Élection de Monsieur Marc-Henri Beausire

7.1.2 Élection de Monsieur Pierre Duboux

7.1.3 Élection de Monsieur Laurent Jaquenoud

7.2 Élection du Président du Conseil d'administration

Proposition : Élection de M. Marc-Henri Beausire en tant que Président du Conseil d'administration (pour un mandat s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante).

7.3 Élection du Comité de rémunération

Proposition : Le Conseil d'administration propose donc l'élection individuelle de MM. Pierre Duboux et Laurent Jaquenoud, chacun pour un mandat d'une année s'achevant à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

7.3.1 Élection de Monsieur Pierre Duboux

7.3.2 Élection de Monsieur Laurent Jaquenoud

7.4 Élection de l'organe de révision

Proposition : Élection de Mazars Holding SA, Vernier, en tant qu'organe de révision d'Airesis SA pour l'exercice 2024.

7.5 Élection du représentant indépendant

Proposition : Élection de Mme Oriana Antonelli, Fidexpert SA, en tant que représentante indépendante et ce pour un mandat s'achevant à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

Informations concernant l'organisation de l'Assemblée générale

Pas de restriction à la négociabilité des actions d'Airesis SA

L'inscription des actionnaires aux fins d'établir la liste de vote n'a pas d'influence sur la négociabilité des actions détenues par des actionnaires inscrits avant, pendant ou après une Assemblée générale.

Rapport de gestion et rapport de rémunération

Le rapport de gestion (disponible en français et en anglais) qui contient le rapport annuel, les comptes annuels, les comptes consolidés - ainsi que les rapports de révision et le rapport de rémunération - peut être consulté sur le site internet d'Airesis SA à l'adresse <http://www.airesis.com/fr/rapports-annuels-et-intermediaires>.

Vote

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 16 juillet 2024 à 16h00 pourront exercer leur droit de vote. Aucune inscription au registre des actions ne sera opérée du 16 juillet à 16h00 au 22 juillet 2024 inclus. Seuls les actionnaires inscrits avec droit de vote au 16 juillet 2024 à 16h00 (jour de référence) seront habilités à voter lors de l'Assemblée générale ordinaire 2024 ou à désigner un représentant.

Représentant indépendant

Tout actionnaire d'Airesis SA, souhaitant exercer son droit de vote, peut se faire représenter à l'Assemblée générale par le représentant indépendant. Pour donner procuration et donner les instructions au représentant indépendant, les actionnaires doivent utiliser le formulaire joint à l'invitation et l'envoyer à Madame Oriana Antonelli, Fidexpert, Rue du Bourg 40, 1816 Chailly-Montreux, o.antonelli@fidexpert.ch, avant le jeudi 18 juillet 2024 au plus tard. Le traitement des formulaires qui arriveront auprès du représentant indépendant après le 18 juillet 2024 n'est pas garanti. Selon l'article 10 al. 2 de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), lorsque le représentant indépendant n'a reçu aucune instruction, il s'abstient.

Vote électronique

Les actionnaires peuvent transmettre leurs instructions de vote électroniquement avant l'Assemblée générale au représentant indépendant. A cet effet, les actionnaires peuvent demander les bulletins de vote électronique à info@airesis.com.

COUPON REPONSE / ANTWORTKUPON

A retourner jusqu'au 18 juillet 2024 à Airesis – Chemin du Pierrier 1 – 1815 Clarens ou par email : info@airesis.com

Assemblée générale ordinaire – ordentliche Generalversammlung

Lundi 22 juillet 2024 à 11h00 – Montag 22. Juli 2024 um 11.00 Uhr

Marquer d'une croix la case qui convient (ne cocher qu'une seule case, s.v.p.)

Je désire participer à l'Assemblée générale ordinaire ou m'y faire représenter par un tiers de mon choix et vous prie de m'inscrire.

OU

Je mandate :

le représentant indépendant, Mme Oriana Antonelli, Fidexpert, Rue du Bourg 40, 1816 Chailly-Montreux, o.antonelli@fidexpert.ch

Date : _____ Signature : _____

NB :Vote électronique

Les actionnaires peuvent transmettre leur vote électroniquement avant l'assemblée générale au représentant indépendant. A cet effet, les actionnaires peuvent demander les bulletins de vote électronique à info@airesis.com.

Zutreffendes Feld mit einem Kreuz bezeichnen (bitte jeweils nur ein Feld ankreuzen)

Ich möchte an der ordentlichen Generalversammlung teilnehmen oder mich zu dieser Gelegenheit durch einen Dritten meiner Wahl vertreten lassen und bitte Sie deshalb, mir eine Zutrittskarte zuzustellen.

ODER

Ich beauftrage:

den unabhängigen Vertreter, Frau Oriana Antonelli, Fidexpert, Rue du Bourg 40, 1816 Chailly-Montreux, o.antonelli@fidexpert.ch

NB: E-Voting

Aktionäre können ihre Stimme elektronisch vor der Hauptversammlung an den unabhängigen Vertreter einzureichen. Zu diesem Zweck können die Aktionäre den Stimmzettel elektronischen Wahl info@airesis.com anfordern.

Datum : _____ Unterschrift : _____